

## Session Plénière du 13 Avril 2023

### RAPPORT N° 23.02.02 Vers une nouvelle étape de l'engagement de la Région Centre-Val de Loire pour la vitalité associative (CAP ASSO)

#### Intervention de Régine FLAUNET

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans son ambition 3 : Créer les conditions du développement et de la pérennisation des associations la Région propose de « conforter le dispositif Cap Asso à l'occasion de ses 20 ans », et semble vouloir à l'occasion de cet anniversaire en dresser la présentation d'un bilan.

Ce travail de mesure qui sera lancé en 2023 semble enfin nous donner raison puisque notre groupe demande depuis des années à votre majorité de nous fournir un bilan, à savoir :

- Les résultats obtenus par emploi créé ou sauvegardé, par rapport aux objectifs attendus pour chaque association bénéficiaire ;
- Mais aussi des indicateurs de performance relatifs aux emplois induits et générés ;

Avec toujours la même question : les emplois créés et sauvegardés sont-ils pertinents, et les associations sont-elles en mesure de les pérenniser par leurs propres moyens ?

En effet certains bénéficiaires de ce dispositif arrivent déjà à la 4<sup>ème</sup> échéance de renouvellement, soit 12 ans de subventionnement public, alors que la durée initiale est de 3 ans, « éventuellement renouvelable » selon les informations mentionnées sur la plaquette de présentation Cap Asso que vous mettez à disposition des demandeurs.

A priori, aucun renouvellement instruit n'a été jusqu'ici refusé puisque tout est mis en œuvre dans leur accompagnement.

Certains bénéficiaires le sont même depuis la création du CAP. En effet, en modifiant habilement l'objet de l'emploi « sauvegardé » certaines associations peuvent paraître en être à leur première demande, alors qu'en réalité elles sont à 5 ou 6 renouvellements.

**C'est pourquoi nous pensons qu'il faudrait commencer par remettre à plat ce système de renouvellement quasi-permanent et d'assurer un véritable contrôle des subventions versées.**

**Sans perdre de vue que dans certains cas ces structures du monde associatif deviennent concurrentes de nos artisans et TPE/PME qui sont eux lourdement taxés, et exposés depuis plusieurs mois à une conjoncture encore plus difficile compte tenu des prix insoutenables, de l'énergie notamment.**

Nos entreprises traditionnelles se voient ainsi fragilisées par cette concurrence déloyale qui provoque des dommages collatéraux sur notre artisanat et nos TPE/PME, notamment dans l'insertion ou le social.

C'est pourquoi, sans pour autant vouloir remettre en cause le concept d'économie sociale et solidaire, notre groupe reste dans l'attente, et après de multiples demandes, d'un bilan qualitatif, objectif et chiffré mesurant le rapport coût / efficacité de l'argent public injecté dans ce dispositif Cap'Asso.

Je vous remercie.